

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

RUSSIE.

Olessa, le 4 décembre. — D'après les dernières lettres de Constantinople M. Minziaki a transmis le 7 novembre, au reiss-effendi, une nouvelle note dans laquelle il se plaint de ce que les bechilis-agas, peu après qu'ils eurent évacué les principautés de Moldavie et de Valachie, y sont inopinément retournés (cette nouvelle est confirmée par celles des frontières de la Bessarabie), et y ont commis de grands excès. M. Minziaki a communiqué aux autres envoyés européens copie de sa note où sont rapportés des faits révoltans; on croit que le ministre d'Autriche a adressé des plaintes semblables. Tout indique que ce n'est que par les craintes qu'a conçues le sultan à la première nouvelle du voyage de l'empereur Alexandre en Bessarabie qu'il a donné l'ordre aux bechilis-agas pour l'évacuation; mais que cet ordre était accompagné d'instructions secrètes.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 décembre. — Une proclamation du roi, datée de mardi dernier, porte que le parlement, qui est actuellement prorogé au 5 janvier prochain, sera prorogé ultérieurement au jeudi 2 février prochain, et sera tenu alors « pour l'expédition de diverses affaires urgentes et importantes.

— Nous avons donné les différentes versions qui sont venues de tous les points de l'Europe, et dont la divergence même empêche de garantir l'authenticité d'aucune d'elles, sur les causes de la mort de l'empereur Alexandre; maintenant en voici encore une produite par le *Morning-post*, et qu'il nous semble impossible d'accueillir d'après ce qu'ont rapporté le *Moniteur* et les journaux ministériels de France, ainsi que les nouvelles directes de Russie.

« Au retour de S. M. des bords de la Crimée et avant son départ de Taganrock, il a été donné des fêtes successives, dans une desquelles il y a eu une excursion sur la mer d'Azoff qui baigie les murs de la ville. Les conjurés avait fait en sorte de ne placer sur le bateau de l'empereur que des personnes qui leur étaient dévouées. Le confiant monarque s'est embarqué en présence de toute la population, et le bateau a vogué légèrement au milieu des acclamations des milliers d'habitans qui l'attendaient pour le saluer de même à son retour. Mais pendant qu'ils voguaient solitairement sur l'eau, qu'aucun œil ne pouvait voir et qu'aucune oreille ne pouvait entendre, soit dans une lutte ou dans le calme du désespoir, au milieu des malédictions d'ennemis démasqués, ou dans un morne silence, une seule voix mentale criait « Rétribution! » l'autocrate de la moitié d'un monde a été étranglé. Une indisposition, une maladie soudaine, un coup d'apoplexie, aucune chose enfin qui pouvait excuser l'enveloppement de la personne, et empêcher le peuple assemblé de s'apercevoir qu'il ne saluait que le cadavre de celui que quelques heures auparavant il avait vu partir dans sa splendeur et son pouvoir, ont mis les conjurés (du nombre, du rang et de l'influence desquels le fait peut donner une idée), en état de cacher le meurtre de l'empereur. Les avis prochains nous apprendront si sa mort a été connue promptement et si le prétexte de la maladie a été soutenu; mais ces détails, dans toute leur étendue sont considérés comme une relation exacte d'une catastrophe dont l'univers entier pourra ressentir bientôt les importants effets. »

Aucun des journaux du continent qui nous sont parvenus jusqu'à présent n'attribue la mort de l'empereur à une pareille cause. (C. de L.)

Le *Morning-Chronicle*, en copiant cet article, dit que, bien que le *Morning-Post* soit une feuille ministérielle, il ne trouve rien dans les journaux étrangers qui vienne à l'appui de l'authenticité de cette relation si accusatrice. Cependant, il s'étonne qu'on ait osé la publier, si elle manque totalement de fondement.

— Le caractère du grand-duc Constantin a pu faire craindre à quelques personnes que son avènement au trône ne troublât la paix de l'Europe, surtout parce qu'on n'ignore pas que son ambition le porte à vouloir régner dans la capitale de l'empire turc, dont il porte le nom; nous espérons cependant qu'il suivra le système pacifique de son frère. Mais, dans tous les cas, il convient à l'Angleterre de se préparer à tout, et nous ne serions pas surpris d'apprendre que le gouvernement va armer de suite quelques vaisseaux de ligne, quoiqu'on ne puisse cependant douter des intentions pacifiques de l'Angleterre. (Star.)

FRANCE.

Paris, le 23 décembre. — Sur les conclusions du procureur-général près le tribunal de la Seine, dans l'affaire Ouvrard, la cour a rendu l'arrêt suivant :

« Vu l'art. 34 de la charte constitutionnelle, les art. 280, 226, 227 du code d'instruction criminelle; considérant que de l'instruction faite par la cour, il résulte qu'il est important d'exa-

miner et d'approfondir par les voies judiciaires, des faits qui concernent les lieutenans-généraux comte Guilleminet et Bor-desoulle, pairs de France, que la cour est incompétente pour faire cet examen; que ces faits ont une évidente connexité avec ceux qui sont imputés à d'autres individus justiciables de la cour; qu'il y a lieu de joindre le tout attendu la connexité; or-donne qu'à la diligence du procureur-général, les pièces et la procédure seront renvoyées devant qui de droit, après qu'inventaire desdites pièces, cotées et paraphées par première et der-nière, aura été fait par le greffier de la cour. »

— Des lettres particulières de Pétersbourg annoncent que l'empereur Alexandre qui avait refusé jusqu'au 26 les secours des médecins s'est confessé ce jour-là. C'est en vain qu'on voudrait peindre la sensation douloureuse qu'a produite à Pétersbourg la nouvelle de sa mort. Il y a eu un mélange cruel de douleur et d'espérance qu'on ne peut comparer à rien. La population de Moscou était consternée, comme si elle eût été témoin d'un nouveau désastre. La douleur de l'impératrice-mère a sur-passé toutes les douleurs: elle perdait un fils, et les Russes leur père.

(Etoile.)

— M. Zéa Bermudez a passé par Vittoria le 15 de ce mois, et est arrivé le même jour à Bayonne, accompagné de son épouse. Le général Cruz est également à Bayonne.

Cours de la bourse du 24 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 95 fr. 25 c.—4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 21 déc., 63 fr. 80 — Act. de la banque, 2050 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 49 00. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 93 fr. 30 c. Trois pour cent A 3 heures 63 fr. 95 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 23 décembre.

Effets publics. — La hausse a continué. Les 3 p. 100, au comptant, ont varié de 63 55 à 63 15, fin du mois, ouverts à 63 40, re tombés à 61 95 et remontés à 63 75, fermés à 63 70. Après la bourse on est resté à 63 50. Les 5 p. 100, au comptant, 95 50 à 95, restés à 95 15, fin du mois 96 50 à 94 80, restés à 95 25. L'emprunt d'Haïti, 790.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le Constitutionnel publie les deux lettres suivantes :

Zante, le 16 novembre.

Les intrépides défenseurs de Missolonghi, prévenus qu'ils étaient au moment d'être attaqués par terre et par mer, résolus de mourir avec la patrie, viennent de faire leurs adieux au monde, au milieu des pompes religieuses et militaires. Après une revue générale, dans laquelle chaque chef a embrassé ses soldats, qui se sont donné le baiser de paix, un évê-que leur a donné la bénédiction et a repandu l'eau sainte sur leurs drapeaux que l'éparque a ornés de couronnes de lauriers.

L'éparque, de l'avis des polémarques, a fait ensuite embarquer pour Zante, Ithaque et Céphalonie, les archives du gouvernement, les vieillards, les femmes et les enfans qu'on a recommandés aux soins et à la charité des chrétiens des îles Ioniennes. Oh ! combien des larmes ont été répandues au moment de cette cruelle séparation!... La veuve du généreux Marcos Bozza-ris, avec sa famille, ne pouvait se séparer de son vieil oncle Nothis, qui semblait un être surnaturel au milieu de l'affliction publique, car il encourageait et soutenait les faibles, en les assurant qu'un beau triomphe les rap-pellerait aux rives de l'Etolie.

Toutes les communications étant encore libres avec Missolonghi par terre et par mer, Cara-Hyscos, Stournaris, Zongos, y ont fait entrer de nombreux troupes, et il y est arrivé des îles et de l'étranger bon nombre de provisions. On travaille de toutes parts aux batteries, aux retranchemens, et dans les magasins on prépare des gargousses et des car-tonches. Les postes sont distribués et fixés pour tous les cas prévus, soit qu'on obtienne des succès ou qu'on éprouve des revers : le terrain, baigné de sang, sera disputé et défendu pied à pied; sur les écueils, où il n'y a pas de moyens de retraite, on a placé des hommes assez dévoués pour s'offrir en holocauste, sachant bien qu'ils n'ont d'alternative que la vic-toire ou la mort; le sacrifice est résolu, et c'est derrière quelques terrasses, à couvert de quelques vieilles palissades, au milieu d'une place foudroyée depuis neuf mois révolus, que trois mille Grecs attendent de pied-firme plus de trente mille Turcs altérés de sang.

Dans huit ou dix jours, au plus tard, les ennemis de la croix paraî-tront dans nos parages; nous allons être témoins, et témoins insensibles d'un combat à mort destiné à flétrir la politique de notre siècle jusque dans la postérité la plus reculée. »

En mer, devant Navarin, le 8 novembre 1825.

Puisse l'avenir oublier l'opprobre du 19e. siècle! Depuis le massacre de Chios, on n'a rien vu de comparable à ce qui se passe en Morée: je viens de voir entasser sous mes yeux huit ou neuf cents femmes et enfans grecs faits esclaves par Ibrahim-pacha, qu'il envoyait à son père en Egypte; un trans-port européen, surveillé par deux eunuques noirs, était lesté d'une cargai-son de jeunes enfans des deux sexes adressés au sultan, et réservés au ser-vice de son sérail, quand on les aura rendus dignes de ses grâces en leur faisant embrasser le mahométisme; j'ai vu qu'on avait circoncis presque tous les esclaves mâles; ainsi le christianisme va disparaître du Péloponèse, et on se demande comment la Russie, qui a déjà supporté et qui supporte en-

core tant d'outrages, pourra souffrir l'extinction dans l'empire ottoman de la religion qu'elle professe.

On aurait tort de vouloir se faire illusion à cet égard ; c'est l'extirpation du christianisme que veut le sultan Mahmoud ; il a frappé l'église dans son chef, en faisant pendre le patriarche martyr Grégoire ; il marche vers un but constant, en faisant mettre à mort, de toutes parts, prêtres, religieux et hommes marquans : encore quelques années, et l'œuvre de la tyrannie sera accomplie.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 DÉCEMBRE.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

On écrit de La Haye, le 23 décembre :

« La première chambre des états-généraux a été réunie le 22 de ce mois, pour discuter les lois du budget pour 1826. Elles ont été toutes adoptées.

— Nous apprenons à l'instant que M. Walter, inspecteur-général de l'instruction publique, secrétaire-inspecteur de l'université de Liège, vient d'être nommé par S. M. membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Cette nomination a eu lieu sur la présentation unanime des membres de l'académie.

On sait les services que M. Walter ne cesse de rendre à l'instruction dans la place importante qui lui a été confiée, et les heureux résultats que déjà ont obtenus les dernières mesures qu'il a prises ou qu'il a été chargé d'exécuter.

— Par arrêté du 25 novembre dernier, le grand veneur pour les provinces méridionales, a autorisé la direction de la société générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale, à faire exécuter par ses agens-forestiers des battues, pendant les mois d'hiver, dans les bois et forêts de la société, formant les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e maîtrises, à l'effet de détruire les loups, sangliers et autres animaux nuisibles.

— MM. les régens, professeurs ou instituteurs, qui, aux termes de l'arrêté de S. M. du 20 octobre dernier, ont demandé, avant le 15 décembre courant, l'autorisation d'enseigner à l'avenir encore les langues grecque et latine, peuvent continuer cet enseignement à titre provisoire, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leurs demandes.

— Nous trouvons dans un journal de Paris l'article suivant qui ne sera pas lu à Liège sans un vif plaisir :

« C'est au concert spirituel qui doit avoir lieu demain au théâtre-Italien, que les amateurs auront le plaisir d'entendre pour la première fois en public, le jeune MASSART, jeune belge, élève de M. Auguste Kreutzer. Cet enfant de 12 ans possède sur le violon un talent que l'on peut comparer à celui que le jeune Liszt, au même âge, a fait admirer sur le piano »

— On mande de Berlin, le 18 décembre, que l'empereur Constantin est parti de Varsovie pour St-Petersbourg.

— Lord Cochrane se trouve à Bruxelles avec sa famille, et se propose d'y fixer son séjour ; il a même déjà loué une maison. Ainsi s'évanouit pour les Grecs l'espérance d'avoir cet habile amiral comme auxiliaire.

— On nous écrit qu'on vient de découvrir aux environs de Dinant une nouvelle carrière de marbre qu'on dit être fort beau.

— Dans l'ouvrage intitulé *Lascaris*, publié par M. Villemain, se trouve une adresse de la députation des braves Souliotes à la grande impératrice (Catherine II), où on lit une phrase conçue en ces termes :

La famille de nos empereurs est éteinte, etc. etc.

Cette assertion vient d'être démentie dans une note remi au *Courrier français*.

Où l'on déclare que la famille des derniers empereurs grecs bien loin d'être éteinte existe au contraire plus nombreuse que plusieurs maisons actuellement régnantes en Europe. »

Liège, le 27 décembre 1825.

Monsieur le rédacteur,

Le soin que vous mettez à publier les belles actions et à présenter à la reconnaissance publique les noms des citoyens qui se distinguent par leur dévouement ou leur bienfaisance, m'engage à vous donner connaissance d'un fait dont j'ai été témoin.

Avant-hier, vers une heure, un malheureux, dans les organes duquel l'usage fréquent des boissons paraît avoir mis du désordre, s'est jeté dans le canal, au quai de la Sauvenière, vis à vis l'hôtel de Méan. Il y était depuis environ 15 minutes, et ne donnait plus aucun signe de vie, lorsqu'il fut tout à coup aperçu par le Sr. Verniau, exerçant comme lui la profession de chaudronnier, et demeurant aux environs de la rue de la Fontaine.

Ce brave homme s'apercevant que le moindre retard pouvait donner la mort à celui qu'il voulait secourir, se débarrassa de ses vêtemens, et se précipita au dans la rivière, dont les pluies ont de beaucoup accru la profondeur et la rapidité. Il eut bientôt atteint son ami qu'il amena contre le mur, vers un endroit qui heureusement n'offrait aucun accès. Verniau allait voir probablement ses efforts inutiles, et peut-être lui-même devenir victime de son dévouement, s'il n'eût été couragement secondé par le Sr. Maasy, agent de police, qui se fit descendre jusqu'à lui par le moyen d'une légère échelle suspendue à une corde que tenaient du bord d'autres personnes. Les forces de Verniau étaient affaiblies par le froid de l'eau et la nécessité où il se trouvait de nager d'une main pour demeurer à la surface. Maasy, suspendu à l'échelle, n'était pas non plus capable d'aussi grands efforts que l'aurait voulu son courage. Ils parvinrent cependant à lier le corps inanimé du malheureux chaudronnier, et les spectateurs ne purent se défendre d'un nouveau mouvement de terreur, en voyant le sort de trois hommes confié à une faible corde, qui heureusement résista. L'homme retiré de l'eau fut transporté à l'hôtel des bains. M. l'ingénieur Chèvremont, que le hasard avait amené sur les lieux, lui fit administrer les premiers soins, qui le rendirent à la vie ; MM. les docteurs Lavacherie et Simon arrivèrent ensuite, et il fut bientôt hors de danger.

Agrez, Monsieur, etc.

C. , abonné.

Suite de l'arrêté royal tendant à la réorganisation des dépôts de mendicité. (V. le n. 307.)

2. Ces projets seront ensuite soumis aux délibérations des états députés de la province, qui, après avoir fait les modifications, les additions et les retranchemens dont ils les jugeront susceptibles, en feront l'objet de propositions formelles qu'ils adresseront à notre ministre de l'intérieur, au plus tard dans les six mois qui suivent la date du présent arrêté.

3. dans les trois mois suivans, les réglemens proposés seront à la diligence dudit ministre, et accompagnés de son avis motivé, soumis à notre approbation.

4. Le principe servant de base à la réorganisation prescrite, sera (sans les modifications qui pourront nous être proposées à ce sujet dans les projets de réglemens particuliers) celui d'affecter dorénavant les établissemens susdits aux mendians qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, ne sont pas propres aux travaux de l'agriculture, soit qu'ils y cherchent volontairement un asile, soit qu'il y ait lieu à les y confiner à la suite d'une infraction aux lois prohibitives de la mendicité.

5. Le régime à établir dans ces maisons pourra être modifié d'après les localités ; néanmoins, les règles suivantes en formeront, autant que possible, la base principale.

6. Durant la détention des mendians, il sera pourvu à tous leurs besoins les plus indispensables, et au-delà de ce qui est nécessaire à cet effet, il ne leur sera fourni gratuitement rien de ce qu'il peuvent se procurer au moyen de leur travail. Leur manière de vivre sera, autant que possible, réglée de sorte qu'elle tende à les rendre propres à gagner, à l'avenir, eux-mêmes leur vie par des voies honnêtes, et à leur faire contracter les habitudes dans lesquelles les classes laborieuses du peuple trouvent des moyens d'existence. (La suite à un prochain n.)

ERRATA. — Dans notre n° du 13, discours de M. de Stassart, lisez 1^{re} colonne, ligne 23, une jouissance réelle avant une jouissance très vive ; dernière ligne, même colonne, sur-tout au lieu de sans doute ; 2^e colonne, ligne 15, ajoutait-il au lieu de ajoute-t-il ; 2^e colonne, ligne 55, élu membre des corps municipaux le fonctionnaire destitué au lieu de élus membres des corps municipaux les fonctionnaires destitués ; 2^e colonne, ligne 73, j'en appelle au témoignage de tous ceux au lieu de j'en appelle en témoignage tous ceux ; 3^e colonne, ligne 20, je ne sais quelle quantité de jésuites... qu'étaient ces nouveaux jésuites au lieu de je ne sais quels jésuites... qu'étaient ces nouveaux jésuites ; ligne 22, me permettrait-elle au lieu de permettra-t-elle ; vers la fin, au lieu de d'autres contrées, lisez : tant d'autres contrées.

SUITE D'EDOUARD. (Voir le n. 306.)

Dès le soir même de l'arrivée de Mde. de Nevers, je lui trouvai l'air sérieux et glacé ; à peine me parla-t-elle ; et mes yeux ne purent jamais rencontrer les siens. Bientôt il parut que sa manière de vivre même était changée ; elle sortait souvent, et, quand elle restait à l'hôtel d'Olonne, elle y avait toujours beaucoup de monde ; elle était depuis quinze jours à Paris, et je n'avais pu me trouver un instant seul avec elle. J'étais désespéré. Elle me méprise, elle me dédaigne, pensais-je ! Je la fuirai, je quitterai cette maison, j'irai au bout du monde avec son souvenir, le souvenir de ce qu'elle était il y a six mois ! Livré à ces réflexions douloureuses, je me rappelais les rêveries de ma jeunesse, de ce temps où je n'étais l'inférieur de personne. Quand je la voyais presque tous les soirs, partir à neuf heures, belle, parée, charmante, pour aller dans des fêtes où je ne pouvais la suivre, j'éprouvais des tourmens inexprimables ; je la voyais entourée, admirée ; je la voyais gaie, heureuse, paisible, et je devrais en silence mon humiliation et ma douleur. Jamais Mde. de Nevers ne fut plus ravissante qu'un soir où elle se rendit à un grand bal donné par le prince de L. Rien ne peut peindre sa grâce et ses charmes. Je me sentis troublé en la voyant ; elle me regarda avec douceur. Depuis si long-temps je cherchais ce regard qu'il ne fit qu'ajouter à mon émotion. « N'allez-vous pas au spectacle, me demanda-t-elle ? Non, lui dis-je, ma soirée est finie. — Mais cependant, reprit-elle, il n'est pas encore huit heures ? — N'allez-vous pas sortir, répondis-je ? » Elle soupira ; puis, me regardant tristement : « J'aimerais mieux rester, dit-elle. » On l'appela, elle partit. Mais, grand Dieu ! quel changement s'était fait autour de moi. « J'aimerais mieux rester ! » Ces mots si simples avaient bouleversé toute mon âme. « J'aimerais mieux rester ! » Elle me l'avait dit, je l'avais entendu ; elle avait soupiré, et son regard disait plus encore. Elle aimerait mieux rester, rester pour moi ! O ciel ! cette dernière idée contenait trop de bonheur ; cet accent si doux se faisait encore entendre au fond de moi-même. Je le retenais, je craignais qu'il ne s'échappât ; il était ma seule espérance, mon seul bonheur ; je le conservais comme une mère serre son enfant dans ses bras. Ma nuit entière se passa sans sommeil ; j'aurais été bien fâché de dormir, et de perdre ainsi le sentiment de mon bonheur. Le lendemain, quand je revis Mde. de Nevers, elle évita mes regards, ne me parla point, sortit de bonne heure et me laissa au désespoir. Cependant sa sévérité s'adoucit un peu les jours suivans, et je crus voir qu'elle n'était pas insensible à la peine qu'elle me causait. Je ne pouvais presque pas douter qu'elle ne m'eût deviné ; si j'eusse été sûr de sa pitié, je n'aurais pas été malheureux.

Au milieu de ces alternatives d'espérance et de crainte et des progrès toujours croissans d'une passion vainement combattue, un ordre d'exil vint frapper le maréchal d'Olonne, et le relégua à sa campagne de Faverange, au fond du Limousin. « Que les heures s'écoulaient rapidement pour moi dans cette solitude. Je m'y trouvais presque seul avec Mde. de Nevers. Il était impossible qu'elle ne vit pas que je l'adorais ; quelquefois j'oubliais l'obstacle éternel qui nous séparait ; le bonheur était le plus fort. La voir, l'entendre, marcher près d'elle, sentir son bras s'appuyer sur le mien, c'étaient autant de délices auxquelles je m'abandonnais avec transport. Quelquefois aussi le remords entraînait dans mon âme avec l'idée qu'elle pouvait m'aimer. Jusqu'ici je l'avais adorée en secret, sans but, sans projets, et sachant bien que cette passion ne pouvait me conduire qu'à ma perte ; mais enfin je n'étais responsable à personne du choix que je faisais pour moi-même. Mais si j'étais aimé d'elle, combien je devenais coupable. Quoi ! je serais venu chez le maréchal d'Olonne, il m'aurait traité comme son fils, et je n'aurais usé de la confiance qui m'admettait chez lui que pour adorer sa fille, pour m'en faire aimer, pour la précipiter peut-être dans les tourmens d'une passion sans espoir ! Cette trahison me paraissait indigne de moi.... »

Un soir la chaleur était étouffante, on n'avait pu sortir de tout le jour ; le soleil venait de se coucher, et l'on avait ouvert les fenêtres pour obtenir un peu de fraîcheur. M. le maréchal, l'abbé et deux hommes d'une petite ville voisine, assez instruits, étaient engagés dans une conversation sur l'économie politique ; ils agitaient depuis une heure la question du commerce des grains. Mde. de Nevers s'était assise dans l'embrasure d'une fenêtre pour respirer l'air frais du soir ; un grand jasmin qui tapissait le mur du côté du château montait dans la fenêtre et s'enlaidissait dans le balcon. Debout, à deux pas derrière elle, je voyais son profil

chatmant se dessiner sur un ciel d'azur, encore doré par les derniers rayons du couchant; les côtes, la rivière, la forêt étaient enveloppés d'une vapeur violette qui n'était plus le jour, et qui n'était pas encore l'obscurité. Une vive émotion s'empara de mon cœur. De tems en tems un souffle d'air arrivait à moi, il m'apportait le parfum du jasmin, et ce souffle embaumé semblait s'exhaler de celle qui m'était chère! Je le respirais avec avidité: la paix de ces campagnes, l'heure, le silence, l'expression de ce doux visage, si fort en harmonie avec ce qui l'entourait, tout m'enivrait d'amour. Mais bientôt mille réflexions douloureuses se présentèrent à moi. Je l'adore, pensais-je, et je suis pour jamais séparé d'elle! Elle est là, je passe ma vie près d'elle, elle lit dans mon cœur, elle devine mes sentimens, elle les voit peut-être sans colère: eh bien! jamais, jamais nous ne serons rien l'un à l'autre... Un mouvement irrésistible me rapprocha d'elle; j'allai m'asseoir sur cette même fenêtre où elle était assise, et j'appuyai ma tête sur le balcon. Mon cœur était trop plein pour parler. « Edouard, me dit-elle, qu'avez-vous? — Ne le savez-vous pas? » lui dis-je. Elle fut un moment sans répondre; puis elle me dit: « Il est vrai, je le sais; mais si vous ne voulez pas m'affliger, ne soyez pas aussi malheureux. Quand vous souffrez, je souffre avec vous; ne le savez-vous pas aussi? — Je devrais être heureux de ce que vous me dites, répondis-je, et cependant je ne le puis. — Quoi, dit-elle, si nous passions notre vie comme nous avons passé ces deux mois, vous seriez malheureux? » Je n'osai lui dire que oui; je cueillis des fleurs de ces jasmins qui l'entouraient, et qu'on ne distinguait plus qu'à peine; je les lui donnai, je les lui repris, puis je les couvris de mes baisers et de mes larmes. Bientôt j'entendis qu'elle pleurait, et je fus au désespoir. « Si vous êtes malheureuse, lui dis-je, combien je suis coupable! Dois-je donc vous fuir? — Ah! dit-elle, il est trop tard. » On apporta des lumières, je m'enfuis du salon; je me trouvais si à plaindre et pourtant je me trouvais si heureux que mon âme était entièrement bouleversée.

Mes chagrins, mes remords, son rang, ma position, la distance qui nous séparait, tout avait disparu; il me semblait que je pouvais tout supporter, tout braver, et que j'étais inaccessible à tout ce qui n'était pas l'ineffable joie d'être aimé de M^{de} de Nevers. Je le croyais de bonne foi et il me paraissait impossible que la félicité humaine pût aller au delà...

Terminons une analyse déjà trop longue; ne représentons pas Edouard heureux et malheureux de son amour, tantôt s'y abandonnant avec transport, tantôt se le reprochant comme un crime, refusant par une fausse délicatesse l'offre de sa main que lui fait M^{de} de Nevers. « Nous entrâmes bientôt, dit-il, dans la lutte la plus singulière et la plus pénible; elle pour me déterminer à l'épouser; et moi, pour lui prouver que l'honneur me défendait cette félicité que j'eusse payée de mon sang et de ma vie. Qu'il est heureux l'homme qui peut élever à lui la femme qu'il aime, la parer de sa gloire, de son nom, de l'éclat de son rang, et quand il la serre dans ses bras, sentir qu'elle tient tout de lui, qu'il est l'appui de sa faiblesse, le soutien de son innocence! Hélas! je n'avais rien à offrir à celle que j'aimais qu'un cœur déchiré par la passion et la douleur. » Ramenons ces deux amans à Paris, où M. d'Olonne est enfin rappelé après six mois d'un exil honorable. C'est là que des malheurs réels les attendent.

La bienveillance dont Edouard avait eu tant à se louer de la part du prince d'Enrichement et du duc de L* avait entièrement cessé. L'un lui montrait une froideur qui allait jusqu'au dédain, et l'autre avait avec lui une sorte d'ironie qui n'était ni dans son caractère ni dans ses manières habituelles. Bientôt Edouard apprend qu'il passe dans tout Paris pour l'amant favorisé de M^{de} de Nevers et on lui désigne le duc de L* comme l'un des auteurs de cette calomnie. Furieux, il court chez le duc pour lui demander raison de ses indignes propos. Le duc s'y refuse sous prétexte que son adversaire n'est pas gentilhomme, et qu'il se couvrirait de ridicule en se battant avec lui. Edouard, désespéré, et ne pouvant plus supporter la vie, rentre à l'hôtel d'Olonne qu'il est résolu de quitter pour jamais, mais où il veut revoir pour la dernière fois celle qu'il aime. Hélas! elle était presque mourante entre les bras de son vieux père et de son amie, M^{de} C., qui était venue lui révéler la fatale nouvelle. Le malheureux Edouard, en s'éloignant pour toujours de M^{de} de Nevers, lui écrivit pour expliquer les motifs de sa conduite et surtout lui peindre les sentimens qui déchiraient son cœur; ne voyant plus de terme ni de remède à ses maux, il s'embarqua pour l'Amérique et va chercher la mort dans les rangs d'un peuple qui combattait alors pour sa liberté. Quant à M^{de} de Nevers le désespoir eut bientôt terminé ses jours. Elle s'éteignit à l'âge de vingt et un an. Le corps d'Edouard fut ramené en France, et le maréchal d'Olonne permit qu'il fût déposé dans le caveau qui contenait l'autre moitié de lui-même. On le plaça au pied du cercueil de M^{de} de Nevers.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGE.
Bruxelles, le 25 décembre 1825.

Les hommes impartiaux et partisans de l'exécution ponctuelle de notre loi fondamentale, ont vu avec peine, dans la proposition des lois financières, le report d'une somme assez importante du budget annuel au budget décennal; ils craignent que ce ne soit, de la part du ministère, une tentative pour rendre par la suite insignifiant et même nul le budget annuel, en s'appuyant sur cet antécédent pour multiplier les reports de cette nature. Quant à moi, je n'ose prêter des vues aussi inconstitutionnelles aux ministres, et je me repose avec confiance sur la représentation nationale pour voir repousser de telles prétentions, si, par hasard, elles se renouvelaient. Néanmoins, le mode des délimitations des états-généraux, lequel ne permet pas de voter article par article les propositions du gouvernement, n'est pas propre à dissiper toutes les inquiétudes.

Les jours derniers, on a arrêté ici et mis à la disposition de M. le procureur du roi un Français du département de la Manche, nommé Le Huby. C'était un agent du fameux Mac Gregor, se disant cacique des Royais dans l'Amérique septentrionale, vers l'isthme de Panama, et maintenant détenu pour dettes à Paris. Ce Lehuby a d'abord été arrêté pour défaut de passeports. On a dit ensuite qu'il avait répandu des prospectus pour engager les Belges à émigrer en Amérique, mais on a ajouté qu'il était muni d'une lettre de notre ministre à Paris, adressée à une autorité respectable à La Haye, et l'on croit que la police a écrit à cet égard dans cette dernière ville. En attendant la réponse, Lehuby est confiné à l'Amigo sans qu'on lui permette de communiquer à l'extérieur. Un hasard assez singulier a été la cause de son arrestation. Il s'était plaint à un journaliste d'avoir été attaqué le soir dans les rues par deux hommes habillés en femme. Le journaliste a publié ce fait, et la police, en recherchant l'origine de la nouvelle, a découvert l'étranger, et s'en est assuré. Il est probable

que, dans quelques jours, on saura quelque chose de plus sur la mission de cet agent.

On a beaucoup parlé de vols de nuit, tentés avec violence dans cette ville; la police fait tous ses efforts pour que les récits que les journaux en donnent ne soient pas exagérés. C'est dans cette intention que M. le procureur du roi a fait inviter tous les éditeurs de feuilles publiques à ne rien publier par la suite sur ce sujet, avant d'avoir pris à son parquet des renseignements qu'il sera, dit-il, toujours disposé à fournir.

L'ophthalmie continue à exercer ses ravages parmi notre garnison. Trois cents hommes environ, atteints de ce mal, sont encore en ce moment dans les hôpitaux, sans qu'on paraisse vouloir se résoudre à faire les expériences que plusieurs médecins croient propres à découvrir la cause de ce mal.

Les assises de notre province vont s'ouvrir le 28 de ce mois, et l'on croit que M. Ganzer y sera jugé comme contumax, quoique je n'ai point encore appris qu'il ait été cité *ad valvas*. En attendant, le bruit se répand que l'accusé se constituera prisonnier avant le jour fixé pour sa comparution. J'ignore ce qui a pu donner lieu à ce bruit; mais si M. Ganzer comparait, on s'attend à ce que cette cause offre des détails fort piquans. Dans ce cas, je me propose de suivre les débats avec attention et de vous en transmettre les détails que les journaux de la ville auraient pu négliger.

J'ai sous les yeux une lettre de Corfou, écrite par un des officiers de la *Diane*, sous les ordres de M. le colonel Rottiers. Il mande que cet officier supérieur vient de découvrir à Milo, île de l'Archipel grec, une mosaïque de la plus haute antiquité, et qui paraît dater de deux siècles avant la célèbre guerre du Péloponèse. Vers le centre de ce parquet, on voit la figure de Bacchus, de grandeur naturelle, tenant le thyrsé à la main; une panthère buvant à un vase, des coqs, des poissons et d'autres animaux en sont les ornemens accessoires. Le genre de cet ouvrage tient beaucoup des hiéroglyphes, et semble prouver que c'est d'après les Egyptiens que les Grecs avaient étudié cet art. Mr. Witdoeck, d'Anvers, qui accompagne M. Rottiers dans ses recherches des antiquités grecques, a fait un beau dessin de ce morceau, et le colonel se propose de le publier avec une description raisonnée, lors de son retour aux Pays-Bas. Il paraît que cette mosaïque, large de 15 et longue de 20 pieds, était enfouie depuis le sac de Milo par les Athéniens. À l'aide de quelques bons ouvriers qui se trouvaient parmi l'équipage de la *Diane*, on est parvenu à en détacher et à embarquer les principaux morceaux sur lesquels on a coulé du plâtre pour en prévenir la désunion. La lettre ajoute que la figure de Bacchus sera sans doute le plus ancien tableau de ce genre que l'on pourra citer, et qu'elle est parfaitement conservée. Lorsqu'elle sera arrivée en Belgique, elle réveillera probablement l'attention de nos archéologues qui, depuis long-tems, paraissent assoupis à côté des nombreuses antiquités qui ornent déjà nos musées.

BOURSE D'ANVERS, du 24 décembre.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu samedi 900 balles café Chéribon jaune foncé à 47 c.; et 200 balles St.-Domingue à 37 1/8 c.

Le GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, de M. MALLIEUX, aura lieu le vendredi 30 décembre 1825, à la Société d'Emulation. Voici le programme de ce concert

Première partie.

1. Ouverture de la Fausse Agnès, par Mayerbere; 2. Scène de Jadin, chantée par M. Delnoz; 3. Deuxième concerto de Charles Beaudiot, exécuté sur le violoncelle par M. Mallieux; 4. Scène et air d'Otello, chantés par Mad. St.-Ange; 5. Grande sonate de Hummel, avec accompagnement de violon et violoncelle obligés, exécutée sur le piano par Mlle. de G..., âgée de douze ans, amateur et élève de M. Mallieux.

Deuxième partie.

1. Quatrième concerto de Field, exécuté sur le piano par M. Mallieux; 2. Air de Beniowsky, chanté par M. Mondonville; 3. Duo et variations concertans pour le piano et le violon, sur la romance (*c'est une larme*) composés par Lafont et H. Herz, exécutés par MM. Wanson et Mallieux; 4. Romance avec chœur et orchestre obligés, composé par M. Schendeler, et chantée par Mad. St.-Ange; 5. Ouverture de Rossini; 6. Romance, chantée par MM. Mondonville et Schendeler.

On commencera à six heures précises. Prix d'entrée 1 fl. 50 cents. On pourra se procurer des cartes d'entrée chez M. Mallieux, rue devant les Carmes, n. 440, ou au bureau d'entrées.

TEMPÉRATURE DU 27 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat. 4 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 5 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PARFONDY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

COMESTIBLES. AU GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on vient de recevoir pâtés de foie gras truffés de Strasbourg, en terrines et en croute, idem de Nérac au perdrix rouge truffés, olives nouvelles, truffes fraîches, poulardes du Mans, geos marron de Lyon fromage de Brie, Neufchâtel, Rocfort, Parmesan, vrai Grayère.

(731) Vente par licitation entre majeurs et mineurs.

Le jeudi 12 janvier 1826, à 2 heures de l'après-midi, par-devant M. le juge-de-peace du quartier du Nord, en son bureau rue Neuvice, à Liège, et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Liège, en date du 9 décembre 1825, enregistré à la vente aux enchères publiques d'une maison et dépendances, située à Liège, rue Hors-château, n. 94.

S'adresser au dit M^e BERTRAND, notaire, ou au bureau de ladite justice de paix, pour avoir communication du cahier des charges.

AVIS.

Le public est prévenu que c'est fausement et à tort que des soupçons s'étaient élevés contre le sieur JEAN-JOSEPH MORGANTÉ, marchand, domicilié à Liège, et séjournant momentanément à Verviers, à l'occasion du vol d'une pipe commis chez le sieur Alexandre PAULIS, cabaretier, à Verviers, dans la journée du 17 octobre dernier; que l'injustice de ces soupçons a été généralement reconnue, et qu'on a regret à ce qu'un homme d'honneur ait été légèrement exposé à des perquisitions pour une action dont il est incapable, ainsi que cela est prouvé par le fait même de la découverte postérieure du véritable auteur du vol.

Verviers, le 22 décembre 1825.

Quartier à louer entièrement séparé, composé d'un salon, pièce à manger, cuisine, sept chambres, caves, etc. S'adresser place St-Lambert, n. 10.

Par exploit de l'huissier Salme, en date du vingt-quatre du présent mois, dûment enregistré, MM. 1. Philibert Guinand Bersot, fabricant d'horlogerie, domicilié aux Brenets, canton de Neufchâtel, 2. Bernard Lamunière, marchand et monteur de boîtes en or, domicilié à Genève, 3. Moïse Pergaux, banquier, domicilié au Locle, 4. Abrun-Henri Jeanneret, négociant, domicilié à Brevenne, 5. Racine Dunaan, négociant, domicilié à Genève, 6. Perrenoud, frères et sœurs, banquiers, domiciliés à la Sagne, canton de Neufchâtel, 7. Jean Banquerel, marchand en horlogerie, domicilié à la Chaux de Fonds, tous créanciers réunis ont fait signifier au nommé Joseph Fleuret, marchand-ambulant, leur débiteur fugitif, n'ayant aucun domicile ni résidence connus, copie d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le trente novembre dernier, dûment enregistré, qui déclare valable la saisie-arrêt pratiquée es-mains de MM. Stouls et Lejeune-Blonden, domiciliés à Liège, et ordonne que les deniers dont ces derniers ont fait déclaration seront délivrés aux demandeurs, jusqu'à concurrence de leurs prétentions légitimes tant en principal qu'intérêts et frais et condamne ledit Fleuret aux dépens, et attendu que ce dernier est fugitif, et qu'il n'a aucun domicile ni résidence connus, ladite signification a été faite en la personne de M. le procureur du roi près ledit tribunal, et par affiche à la porte de l'auditoire du même tribunal.

(Signé) SALME.

A louer pour le quinze mars prochain, une belle ferme sise au centre du village de Bergilers, près d'Oreye, contenant environ quarante-quatre bonniers des Pays-bas de prairies et terres labourables de la première qualité, occupée par la veuve Hubert Léonard. S'adresser, pour en connaître les prix et conditions, au soussigné, n. 49, à Herve, ou à M. le notaire Borry, à Oreye.

J. L. JACOB.

(697) A vendre ou à louer pour entrer de suite en jouissance une belle et commode maison propre à tout commerce avec cour, grange, écuries, jardin, et verger situés à Aywaille. S'adresser au notaire Dogné à Sprimont.

(721) Vente d'une très belle collection de livres

De théologie, philosophie, histoire, littérature, médecine, musique, etc., dont la vente aura lieu mardi et jeudi, 3 et 5 janvier 1826, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, où le catalogue se distribue de même que chez P. Duvivier, rue sur Meuse, n. 380, au prix de 5 cents.

Samedi 31 décembre 1825, il sera procédé en la salle des séances de M. le juge de paix à Huy, à dix heures du matin, à l'adjudication définitive des biens situés à Jamagne, commune de Marchin, appartenant à la famille Jeangette.

Les dernières offres faites à l'adjudication préparatoire, ont été, savoir :

Sur la partie de ces biens, consistant en la maison, bâtimens ruraux et 14 bonniers 78 1/4 perches de jardins, prés et terre, de 3260 fl. B.-b. en sus des charges, qui sont de 21 fl. 91 cents, de 281 litrons des Pays-bas d'épeautre, et de 37 litrons 27 dés avoine.

Et sur l'autre partie, en lieu dit Sangsues, en trois pièces contenant ensemble 4 bonniers 51 perches P.-b., libres de charges, de 1130 fl. P.-b.

On peut, dans l'intervalle, surenchérir d'un vingtième par simple déclaration à faire en l'étude de M. GRÉGOIRE, notaire, à Huy, et alors la concurrence ne sera admise, à l'adjudication définitive, qu'entre l'adjudicataire provisoire et les surenchérisseurs.

Vente de deux maisons, rue Sommeleville, à Verviers.

Lundi 9 janvier prochain, à dix heures du matin, les enfans et représentans Thomas Jardon, feront exposer en vente publique et adjuer définitivement, même au-dessous de la mise à prix, pardevant M. le juge de paix du canton de Verviers, par le ministère du notaire Lys, en son étude à Verviers, au plus offrant et dernier enchérisseur, deux maisons et jardin potager, l'une cotée n. 1333, située rue Sommeleville, à Verviers, l'autre cotée n. 1331, située derrière la précédente, et n'en étant séparée avec le jardin, que par le canal de la rivière. La vente aura lieu en un seul lot, sans réserve de surenchère.

Cette vente autorisée par justice présente toute sûreté, et même de grandes facilités à l'acquéreur. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

A vendre ou à louer une maison en bon état, composée de trois pièces au rez-de-chaussée et six à l'étage, avec jardin, prairies et bosquet de l'étendue de 87 perches P.-b. environ, situés faubourg Hocheporte, n. 770.

S'adresser à l'avoué DESPRETZ, rue St. Séverin, n. 573.

Belle forge, fenderie et fourneau à vendre.

Jeudi, 5 janvier 1826, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M^{re} Tillieux, notaire royal à Namur, à la vente des propriétés ci-après savoir :

1^o. D'un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une petite lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant :

2^o. D'une forge à deux affineries et chaufferies, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, et à cinq minutes de la route susdite :

3^o. De la moitié-part dans une fenderie située audit Burnot, joignant la Meuse et la prédite route : ces usines, avantageusement situées, ont des remises et magasins suffisans; il y a habitation de facteur aux deux premières.

Cette vente aura lieu ledit jour, 5 janvier 1826, en l'étude dudit M^{re} Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, N. 431, à Namur, où les amateurs pourront entre-temps prendre inspection du cahier des charges, ainsi que chez M^{re} Simon, avocat, même rue, N. 714.

Ladite vente aura lieu en gros et en détail, au gré des amateurs

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1826. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux, d'un intérêt local.

Volume in 18 de 334 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné. Prix.

Le même cartonné et étiqueté. 50 cents

Idem relié en basane. 70 cents

Idem doré sur tranche. 80 cents

90 cents.

Cet Almanach se trouve aussi

à Verviers, chez RENARD-CROISIER et RENARD.

à Huy, chez L. GODIN, Grande place, et KNOPS

à Spa, chez Ed. DOMMARTIN, libraire.

à Aulbe, chez H. J. MATHIAS, libraire.

Le curateur à la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, négociante, à Huy, autorisé par jugement du tribunal civil de première instance séant à Huy, en date du 12 décembre 1825, dûment enregistré, fera exposer en vente publique le lundi 16 janvier 1826, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire CHAPELLE, à ce commis, pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place St. Séverin, une maison propre au commerce, située à Huy, rue Basse-Griange, n. 274, joignant de deux côtés à M. Wauters, et d'un 3^e. à M. Dossogue.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, et chez M^{re} Delchambre-Raikem, avocat, curateur, à qui on devra s'adresser pour voir la maison.

P. J. RENARD a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un assortiment complet de nouveautés consistant en almanachs chantans, de comptoir et de cabinet; jeux nouveaux très amusans, tels que Jocko, Robin des Bois, charades en action, calembourgs de société, etc. Bonbons nouveaux du fidèle Berger; beaucoup de surprises très nouvelles, nécessaires richement garnis avec et sans musique, et une infinité d'autres objets propres à être donnés pour étrennes au jour de l'an, et dont le détail serait trop long.

Ses magasins au premier en seront étalés pour les fêtes de Noël et jours suivans; le tout à des prix très modérés.

NOUVEAU CABINET DE LECTURE, à l'imprimerie philosophique, chez J.-P.-B. LATOUR, rue Feronstrée, n. 676.

La bibliothèque en abonnement est composée d'un grand nombre de romans des meilleurs auteurs, histoire ancienne, moderne et contemporaine; théâtre dans tous les genres; poésies, voyages, littérature, etc. Le prix est de 95 cents par mois pour tous les genres, ou de 4 cents par volume pour les romans. — Le magasin de librairie en vente est assorti de livres de piété, livres classiques, nouveautés pour l'amusement et l'instruction de l'adolescence; livres de sciences, arts et métiers, etc.

Les souscriptions ouvertes à l'imprimerie philosophique sont, l'Exposition du système du monde, par le marquis de Laplace, édition garantie conforme à la cinquième de Paris, fl. 2 83 cents; le Cours Normal de géométrie et de mécanique à l'usage des ouvriers, fl. 2 83 cents chaque vol. séparément. L'Histoire des ducs de Bourgogne, par le comte de Barante, 20 vol., fl. 9 45 cents. L'Histoire de la révolution française, par Dulaure, orné d'un grand nombre de bonnes gravures. L'Histoire de Napoléon par Le Gallois. Napoléon peint par lui-même, L'histoire de Napoléon, par Touchard-Lafosse et St. Amand. Mémoires de Napoléon, corrigés par lui-même. Le guide aux manufactures des Pays-Bas. Les Fastes universels, etc.

(728) On demande un élève en pharmacie assez instruit pour gagner sa table, et muni de bons certificats, rue St.-Severin, n. 697.